

ICADE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires

ICADE SA

27 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général d'ICADE SA.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 153 800 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

ICADE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 2

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 31 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Lionel Lepetit

Gilles Magnan

DocuSigned by:
Johanna Darmon
EAC2EEFC21074D8
Johanna Darmon



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 22 AVRIL 2022**

**Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats ou partis
politiques au cours de l'exercice 2021**

1) Parrainage et mécénat

| | |
|--|-----------|
| <i>Fondation des hôpitaux de paris</i> (soutien pour la recherche) | 49 000,00 |
| <i>Institut Pasteur</i> (soutien à la recherche Covid-19) | 60 000,00 |
| <i>Ligue contre le cancer</i> (soutien pour la recherche) | 3 500,00 |
| <i>Centre Damien MOLOKAI</i> (soutien auprès des enfants du Bénin) | 500,00 |
| <i>100000 Entrepreneurs</i> (partenariat – présentation des métiers dans les collèges) | 10 000,00 |
| <i>CoJob</i> (bureau solidaire inclusiv'office) | 10 800,00 |
| <i>Royaumont – Les entretiens</i> (partenariat) | 20 000,00 |

2) Dons aux candidats ou Partis

Néant

Olivier WIGNIOLLE

Olivier WIGNIOLLE
Directeur Général

Icade - Immeuble OPEN - 27 rue Camille Desmoulins - CS 10166 - 92445 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX
Tél : 01 41 57 72 00 - www.icaide.fr

Société Anonyme au capital de 113.613.795,19 euros - RCS Nanterre 582 074 944 - Siret 582 074 944 01211 - APE 6820B
N°TVA intracommunautaire FR 95 582 074 944 - Titulaire d'une carte « Gestion Immobilière et Transaction sur Immeubles »
N° CPI 7501 2015 000 002 045 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile de France
Garant CEGC - 16, Rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex